



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO. 517-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 349-07

L'AVIS PUBLIC EST DONNÉ SELON CE QUI SUIT :

1. Lors d'une séance ordinaire tenue le 5 août 2020, le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu a adopté, par résolution, le premier projet de règlement suivant:

Premier Projet de règlement no. 517-20

Modifiant le règlement de lotissement no. 349-07, notamment sur les possibilités de lotir un terrain sur des rues privées.

Le règlement contient une disposition susceptible d'approbation référendaire.

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ledit projet de règlement est soumis à la population pour consultation.

À cette fin, une **assemblée publique de consultation se tiendra lundi le 31 août 2020 à 18 h 30 à l'Hôtel de Ville, sise au 795, rue Des Loisirs à Saint-Blaise-sur-Richelieu.**

Ladite assemblée a pour objet de présenter à la population :

- La modification de l'article 42 notamment, sur la possibilité de lotir un terrain sur des rues privées;

Tout le territoire de la municipalité est assujéti à cette réglementation.

La copie du projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité durant les heures d'ouverture du lundi au jeudi de 7 h 45 à 16 h 30 et le vendredi de 7 h 45 à 16 h 00.

Donné à Saint-Blaise-sur-Richelieu, ce 6 août 2020.

Sophie Loubert,
Secrétaire-trésorière
et directrice générale